



## Compte-rendu de réunion

### Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2019 à 19h15

**Présents :** MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Philippe EGLOFF – Nicolas GIRARDEY – Guy HEIDET – Alain MARCHAL – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT – Nathalie PRIEUR – Marie-Line ZUSCHLAG

**Procurations :** M. Jean-Claude BEHRA à M. Guy HEIDET – M. Maxime BISCHOFFE à Mme Valérie ORIAT-BELOT

**Absents :** M. Patrick MADOUX

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas GIRARDEY

**La séance débute par une présentation de notre nouvel agent des services techniques.**

**Le compte-rendu du 8 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.**

#### **Autorisation de dépenses en section investissement avant le vote du BP 2019**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir procéder, avant le vote du budget primitif 2019, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors opérations d'ordre et emprunts).

La ventilation des crédits se présente comme suit :

Chapitres et articles	BP 2018 (prévisions + DM)	BP 2019 (1/4 des crédits)
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>999.22 €</b>
202 - Documents d'urbanisme		0.00 €
2031 - Frais d'études		0.00 €
2051 - Concessions et droits similaires		999.22 €
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>
2041412 - Bâtiments et installations		1 000.00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>120 996.88 €</b>	<b>22 000.00 €</b>
21318 - Autres bâtiments publics		7 500.00 €
2151 - Réseaux de voirie		7 500.00 €
21538 - Autres réseaux		7 000.00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>
2313 - Constructions		13 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>147 996.88 €</b>	<b>36 999.22 €</b>

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux dépenses en section investissement dans la limite des crédits susmentionnés, et ce dans l'attente du vote du budget primitif 2019.

### **DETR 2019 : demande de subvention pour la création d'un trottoir Rue de Bourg**

Le Maire expose le projet de réalisation d'un trottoir Rue de Bourg, à la sortie du village, afin de desservir les nouvelles habitations qui ont vu le jour ces dernières années. Ce sont environ 82 mètres de trottoir qui seront créés et des fourreaux seront mis en place de manière à pouvoir envisager, à terme, une extension du réseau d'éclairage public si cela s'avérait nécessaire.

Des devis ont été demandés en ce sens et le moins-disant s'élève à 11 957 € HT. Le Maire suggère donc de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), mais aussi des Amendes de Police (cf. point suivant).

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Commune (fonds propres ou emprunt)	2 391.40 €	20.00%
Amendes de police	4 782.80 €	40.00%
DETR	4 782.80 €	40.00%
	<b>11 957.00 €</b>	<b>100.00%</b>

Le Maire rappelle que le projet devait s'accompagner de la mise en place d'un plateau surélevé pour contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse. Une rencontre sur place avec un représentant du Département nous a poussés à abandonner pour le moment cette option, qui s'avère bien plus complexe que prévu. La pente de la Rue de Bourg rend le projet difficile.

En revanche, le Département propose la mise en place d'une double écluse pour pallier le problème de la vitesse excessive. Une phase test sera entreprise au printemps.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'opération portant création d'un trottoir Rue de Bourg, valide le plan de financement tel que présenté, charge le Maire de constituer le dossier pour solliciter une subvention au titre de la DETR, et l'autorise à signer tout document s'y afférant.

### **Amendes de police : demande de subvention pour la création d'un trottoir Rue de Bourg**

Comme évoqué dans le point précédent, des subventions vont être sollicitées pour permettre le financement du trottoir Rue de Bourg.

Tout comme pour la DETR, le Maire a besoin de l'approbation du Conseil Municipal pour préparer le dossier de demande de subvention au titre des Amendes de police, suivant le plan de financement présenté.

Ayant entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'opération portant création d'un trottoir Rue de Bourg, valide le plan de financement tel que présenté, charge le Maire de constituer le dossier pour solliciter une subvention au titre des Amendes de police, et l'autorise à signer tout document s'y afférant.

## Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Il conviendrait d'étendre le système de vidéosurveillance déjà en place autour de la salle communale. On constate en effet des dégradations et la présence récurrente de jeunes gens à l'arrière de l'église et sur le parking de l'école, où les agents communaux ramassent presque chaque jour les déchets laissés la veille.

L'entreprise qui avait installé le système initial de vidéosurveillance a établi un devis pour un montant de 3 040 € HT, portant sur 4 caméras supplémentaires qui seront raccordées à l'enregistreur numérique existant.

Le Maire sollicite donc l'autorisation de présenter un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

Commune (fonds propres ou emprunt)	1 824.00 €	60.00%
Fonds de protection contre la délinquance	1 216.00 €	40.00%
	<b>3 040.00 €</b>	<b>100.00%</b>

Il précise qu'il faudra par ailleurs faire une demande d'autorisation auprès des services préfectoraux pour pouvoir étendre le dispositif.

Se pose enfin la question de l'éclairage à l'arrière de l'église, qui pourrait également réduire l'incivisme. Un grillage sera par ailleurs mis en place ultérieurement.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'opération portant extension du système de vidéosurveillance, valide le plan de financement tel que présenté, charge le Maire de constituer le dossier pour solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et l'autorise à signer tout document s'y afférant.

## Collège Colucci : demande d'aide au financement de deux voyages scolaires

Le collège de Rougemont-le-Château nous sollicite pour participer au financement des voyages scolaires organisés cette année :

- voyage à Londres au mois de février : 5 élèves du village sont concernés
- voyage en Grèce au mois de mai : 3 élèves du village sont concernés

Comme à son habitude, le Maire propose de verser 20 € par élève, soit un total de 160 €.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une aide financière de 160 € au Collège Colucci.

## ONF : programme de travaux 2019

L'ONF a transmis le programme de travaux 2019 et le devis s'y afférant.

Quelques précisions sont toutefois à apporter :

- le bâtonnage des fougères (815.76 € HT, comptabilisé une 2<sup>nd</sup>e fois en cas de repousse) : il peut être réalisé par nos soins, par exemple en faisant appel aux habitants volontaires. La Commune prendrait en charge le pique-nique offert à cette occasion → ce point du devis n'est donc pas validé
- travaux préalables à la régénération (347.30 € HT) : ceci a déjà été réalisé par des affouagistes qui ont bénéficié d'une autorisation d'exploitation en ce sens → ce point n'est donc pas validé

- plants de châtaignier : il nous appartient d'en choisir la provenance. Nous avons le choix entre des plants originaires d'Alsace, ou des plants du Sud-Ouest → les membres présents décident d'opter pour les plants du Sud-Ouest, permettant ainsi de tester de nouvelles essences
- partie « Travaux sylvicoles subventionnés » (5 208.50 € HT) : elle porte sur l'ilot d'avenir pour lequel nous avons été retenus. Cependant, le Conseil Départemental ne nous a toujours pas confirmé notre participation à ce projet de manière officielle, et il nous appartient de procéder à une mise en concurrence pour définir l'entreprise chargée des travaux → cette partie du devis n'est donc pas validée pour le moment

Par conséquent, le devis de l'ONF s'élève à 6 642.14 €, déduction faite des points retirés ou ajournés.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte partiellement le devis de l'ONF, dans les conditions définies ci-dessus.

### ONF : assiette, dévolution et destination des coupes 2018-2019

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF nous invite à nous prononcer sur les points suivants :

#### Etat d'assiette

Unité de gestion	Coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume total prévisionnel de la coupe (m3)	Mode de commercialisation proposé	Commentaires
5	AMEL (Amélioration)	5.15	220	Bois façonnés bord de route	Coupe prévue à l'aménagement
18r	RS (Régénération Secondaire)	2.44	150	Bois façonnés bord de route	Coupe non périodique

#### Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

- ✓ Vente aux adjudications générales :

	En bloc façonné	Délivrance
Feuillus	Parcelles 5 et 18r	Parcelle 5

L'escompte pour paiement comptant est refusé.

- ✓ Vente de gré à gré (contrats d'approvisionnement) :

	Grumes – Bois énergie – Plaquettes forestières
Contrat feuillus	Parcelles 5 et 18r

Le Maire précise que le point sur l'affouage a été retiré puisqu'il n'a pas été proposé cette année. Il conviendra par ailleurs d'ajouter au règlement que si le terrain n'est pas laissé en l'état d'origine, la Commune pourra solliciter l'ONF pour les travaux de remise en état et les frais seront ensuite refacturés à l'affouagiste concerné.

## Rémunération pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés

Il est demandé à l'ONF d'assurer une prestation d'assurance technique, suivant les devis et contrats qui seront présentés.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour la campagne 2018-2019. Il autorise également le Maire à signer les devis et contrats remis par l'ONF pour les prestations contractuelles.

## **CDG : convention pour le contrôle des agrès sportifs et des aires de jeux**

Le Centre de Gestion propose aux Communes qui le souhaitent de bénéficier d'un service de contrôle des agrès sportifs et des aires de jeux. Le coût unique annuel est porté à 23 € par agrès et 50 € par aire de jeux.

Le Maire rappelle que les agrès étaient jusqu'ici contrôlés par les Gardes-Nature ; ils n'ont donc pas été vérifiés depuis que nous ne pouvons plus adhérer à leur service.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le CDG et tout autre document s'y afférant.

## **Motion de soutien en faveur du festival des Eurockéennes**

Le Sénateur Cédric PERRIN a soumis une motion visant à soutenir le festival des Eurockéennes.

En effet, la Préfecture remet en cause la qualification du festival en tant que manifestation à but non lucratif, empêchant ainsi l'association Territoire de Musiques de bénéficier d'un plafond sur le remboursement des services de sécurité dû à l'Etat. En d'autres termes, la sécurité du festival devrait être supportée par les organisateurs.

Pour le festival des Eurockéennes, cela représente un coût supplémentaire d'environ 224 000 € dont il ne peut s'acquitter.

Compte-tenu de l'importance de ce festival pour le Département et des retombées économiques qu'il engendre, le Maire invite le Conseil Municipal à adopter la motion proposée.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la motion en faveur du festival des Eurockéennes.

## **Questions et informations diverses**

- **Elections européennes** : le scrutin aura lieu le dimanche 26 mai 2019 (cf. tableau des permanences en annexe)
- **Problèmes liés à l'urbanisme** : deux déclarations préalables ont été récemment refusées. Ce sont des projets « modernes » qui n'entrent pas dans notre règlement actuel. Ce dernier nécessite effectivement d'être révisé par le biais du PLUi mais dans l'attente, nous sommes contraints d'appliquer le règlement en vigueur
- **Recensement de la population** : notre agent recenseur a déjà effectué environ les  $\frac{3}{4}$  du village. La grande majorité des personnes démarchées a répondu par Internet
- **Saisonniers** : nous allons lancer un appel à candidatures sur la prochaine info rapide, les volontaires pourront être recrutés à compter des vacances d'avril

- **Compteurs Linky** : le Maire rappelle que la délibération s'opposant au dispositif n'est pas autorisée par les services préfectoraux. Des brochures d'information sont disponibles en mairie
- **Déploiement de la fibre optique** : il est toujours en cours. La commercialisation est prévue à partir du mois de mai. Un délai de 3 mois est nécessaire pour la mise en concurrence entre les différents opérateurs
- **Après-midi « souvenirs »** : l'association « Pourquoi Pas » fête ses 40 ans et propose pour l'occasion un après-midi « souvenirs » le 17 février prochain à la salle communale. Un diaporama retraçant toutes les festivités organisées depuis 1978 sera diffusé et un goûter sera offert
- **Concert à l'église** : il aura lieu cette année le 1<sup>er</sup> juin à 19h, et sera suivi du pot de l'amitié offert par la municipalité
- **Boîtes à livres** : l'un de nos Elus est en train d'en assurer la fabrication. Elles seront installées à différents endroits du village

**La séance est levée à 21h35**

**Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 5 février 2019**

**Le Maire,**

**Jean-Luc ANDERHUEBER**